

## MODULES ET SEQUENCES DE FORMATION

Selon l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

### DUREE TOTALE DE LA FORMATION CLINIQUE : 770 HEURES

- **Organisation de la formation théorique :**

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation). 35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)

- **Organisation de la formation clinique :**

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, se terminant l'avant-dernière semaine de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.

<b>Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)</b>	<b>147 h</b>
<b>Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement fi la vie sociale (Module spécifique AP)</b>	<b>28 h</b>
<b>Module 2. Repérage et prévention des situations fi risque (Module spécifique AP)</b>	<b>21 h</b>
<b>Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)</b>	<b>77 h</b>
<b>Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP)</b>	<b>154 h</b>
<b>Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</b>	<b>35 h</b>
<b>Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</b>	<b>70 h</b>
<b>Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</b>	<b>21 h</b>
<b>Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</b>	<b>35 h</b>
<b>Module 9. - Traitement des informations</b>	<b>35 h</b>
<b>Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</b>	<b>70 h</b>